

Département de l'Ain

Commune de Balan



Délibération du conseil municipal Séance du 5 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le cinq juillet à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-neuf juin deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Madame Véronique DOCK, 1^{ère} adjointe au Maire de Balan.

Présents : Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine BANCEL FRANGIONE, François FERRETTI, Corinne VILLARDIER, Stéphane PONTHEU, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Sébastien BUSSY, Michel TROSSELY, Noémie BIMQZ, Pierre BOUVIER, Bérengère MULLER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jessie MEAN, Laurent ROGNARD, François GERENTET.

Excusés

Avec pouvoir : Patrick MÉANT, Maire, pouvoir donné à Véronique DOCK
Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, pouvoir donné à Yolande AFFRE
Jean-Pierre BURGHARDT, conseiller municipal, pouvoir donné à Michel TROSSELY
Claudine CHALLAND, conseillère municipale, pouvoir donné à Bérengère MULLER

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Catherine BANCEL FRANGIONE a été nommée secrétaire de séance.

2022-07-08 Subvention au 'Comité de Jumelage de Montluel et communes environnantes'.

Monsieur François FERRETTI, maire-adjoint, informe les membres du conseil municipal que le 'Comité de Jumelage de Montluel et communes environnantes' a déposé une demande de subvention.

Pour rappel, ce comité compte 50 adhérents dont 5 habitent la commune de Balan. Trois élèves sur quatorze inscrits et bénéficiant des cours d'allemand sont Balanais.

L'objectif de ce comité est de favoriser les échanges, rassembler les personnes et les structures proches du jumelage, faire découvrir le jumelage et donner envie à toutes les générations d'y participer. Telles sont les missions du Comité de jumelage avec Ostfildern, ville allemande d'environ 35 000 habitants située dans le Land du Bade-Wurtemberg dans la périphérie urbaine de Stuttgart

Au vu de l'ensemble des documents joints à la demande de subvention, Monsieur François FERRETTI propose de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 550 euros à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à la majorité (20 voix pour, 3 abstentions),

VALIDE l'attribution d'une subvention pour un montant de 550 € au Comité de Jumelage de Montluel et communes environnantes'.

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Le 5 juillet 2022

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} adjointe,
Véronique DOCK

